

## ADHESION

L'accès à la ludothèque est sujet à une adhésion familiale annuelle.

Elle donne droit :

↳ Au jeu sur place pour tous, les enfants seront accompagnés d'un responsable légal.

↳ Au prêt de jeu pour tout membre adhérent.

Elle devient effective lors du règlement et du retour du dossier d'inscription complet comprenant :

📄 Une fiche de renseignements avec la liste des bénéficiaires.

📄 Un justificatif de domicile.

📄 Une pièce d'identité pour chaque bénéficiaire ou livret de famille.

📄 Une attestation de responsabilité civile.

Elle couvre l'ensemble des membres de la famille identifiés sur la fiche d'inscription.

A chaque renouvellement d'adhésion, le dossier sera remis à jour avant d'accéder à nouveau aux différents services.

Les changements d'adresse, de mail, de téléphone ou autres doivent être rapidement signalés.

## TARIFS DE L'ADHESION

Tarif A	Soissons et Agglo	10 €
Tarif B	Hors Soissons Hors Agglo	50 €

## LE PRET DE JEU

Chaque adhérent peut emprunter un jeu par usager inscrit sur sa fiche, plus un pour la famille, pour une durée minimum d'une semaine et maximum d'un mois.

Chaque adhérent est responsable des jeux empruntés même s'il les a remis à une tierce personne. Les jeux de la ludothèque doivent être utilisés sous la surveillance des parents.

Chaque jeu sera vérifié par l'adhérent au moment de l'emprunt. Celui-ci est indispensable et il est donc important de prévoir du temps pour le faire.

Les utilisateurs s'engagent à restituer les jeux et jouets dans l'état dans lequel ils leurs ont été prêtés et doivent être rendus propres dans leur conditionnement.

### Une attention particulière au retour de jeu :

Les jeux doivent être rapportés dans les délais prévus. Tout retard entraîne une pénalité (voir tableau).

Penser à appeler si vous ne pouvez pas ramener le jeu à temps, afin de renouveler le prêt.

En cas de détérioration ou de perte (pièce ou jeu complet), une participation financière définie en fonction des frais occasionnés sera demandée ou à défaut son remplacement complet. Durant l'attente de ce règlement ou de la pièce manquante, aucun nouvel emprunt ne pourra être fait.

## TARIFS DE LOCATION

Les tarifs sont les suivants :

Jeux dont le coût d'achat est inférieur à 50 €	0.50 €
Jeux dont le coût d'achat varie entre 50 € et 100 €	1 €
Jeux dont le coût d'achat varie entre 100 € et 200 €	2 €
Jeux dont le coût d'achat est supérieur à 200 €	5 €

Location de costume :  
Pour enfant 1€ la semaine  
Pour adulte 2€ la semaine

Causes	Pénalités	Tarifs
Retard de jeu	Par jour d'immobilisation et par jeu	0.50 € jeu <50 1€ jeu entre 50 € et 100 € 2€ jeu entre 100€ et 200 € 3€ jeu >200 €
nettoyage	Par jeu rendu sale	10 € ou le jeu est repris pour être nettoyé
Détérioration	Pourcentage par jeu détérioré et par pièce manquante	20% du prix d'achat
Perte ou jeu inutilisable	Remboursement du jeu	Valeur marchande

Il est demandé aux adhérents de n'effectuer aucune réparation eux-mêmes sur les jeux mais simplement de signaler les anomalies constatées.

En cas de récurrence (pièce manquante, jeu sale et/ou abimé) l'adhérent peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

**Les piles sont à la charge de l'emprunteur**

## RESERVATION

Les adhérents ont la possibilité de réserver des jeux pour une période donnée.

Toutefois, si la personne ne vient pas à la date de départ de la réservation (sans prévenir), la ludothèque annulera celle-ci et les jeux ne seront plus disponibles.

Les départs de Jeux impliquent énormément de travail en amont et une réservation doit se respecter afin de ne pas bloquer les jeux inutilement...

## JEU SUR PLACE

Lors des accueils, l'accompagnant veille à la sécurité de son (ou ses) enfant(s) dans la structure.

Après utilisation, chaque jeu et jouet devra être remis dans le même état et à sa place initiale.

Le personnel est disponible pour tous en général et ne peut donc l'être pour chacun en particulier. C'est pourquoi la participation active de l'adulte est nécessaire durant le temps de jeu.

En cas de forte affluence, le personnel se réserve le droit de limiter ou de refuser le temps de jeu sur place ou de demander aux premiers arrivants de laisser leur place.

La ludothèque étant un lieu de jeu et de détente, aucune forme de violence ne peut être tolérée.

Par respect pour chacun, tout échange à connotation politique, raciale ou religieuse n'est pas accepté dans la ludothèque.

La ville de Soissons décline toutes responsabilités dans l'utilisation des jeux et des jouets empruntés dans et hors ludothèque.

**Les accompagnateurs ne sont pas uniquement surveillants de l'enfant, ils sont présents pour l'accompagner dans le jeu et s'impliquer, la ludothèque est un lieu d'échange et de vie et non une garderie.**

## HORAIRES

### Jeu sur place

#### Hors vacances

<b>lundi</b>	9h30- 12h00	
<b>mardi</b>	9h30- 12h00	16h30 -18h00
<b>mercredi</b>	9h30- 12h00	14h30 - 18h00
<b>jeudi</b>		
<b>vendredi</b>	9h30- 12h00	
<b>samedi</b>		14h00 -17h00 (plus de 10 ans)

#### Pendant les vacances scolaires

<b>mardi</b>	9h30- 11h30	14h00 -17h00
<b>mercredi</b>	9h30- 11h30	14h00 - 17h00

### Location de jeu

<b>lundi</b>	9h00- 12h00	
<b>mardi</b>	9h00- 12h00	14h00-18h00
<b>mercredi</b>	9h30- 12h00	14h00- 18h00
<b>jeudi</b>	9h00- 12h00	
<b>vendredi</b>	9h00- 12h00	14h00-16h00



Règlement en date du 14 Décembre 2018,  
A découper et à rendre à la ludothèque

Lu et approuvé par l'adhérent

Nom : Prénom :

Signature :



**LUDOTHEQUE  
MUNICIPALE  
DE SOISSONS**

## REGLEMENT INTERIEUR Pour les particuliers



La ludothèque est un lieu de rencontre autour du jeu où adultes et enfants jouent en famille ou entre amis et côtoient de nouveaux joueurs.

Elle met à disposition de ses adhérents, des jeux, des jouets, des structures et matériel d'animation pour du jeu sur place ou pour de la location.

**Ludothèque de Soissons  
02200 Soissons  
03.23.59.97.82  
ludotheque@ville-soissons.fr**